

### Les finances des régions entre 2015 et 2021

**La réforme de l'apprentissage en 2020, qui recentralise cette compétence au profit des branches professionnelles, modifie l'appréciation de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU). Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2020 (+ 3,0 % hors apprentissage, mais - 3,2 % apprentissage compris). Les recettes de fonctionnement ont quant à elles baissé (- 1,6 % hors taxe d'apprentissage et - 7,3 % avec apprentissage). Cette baisse des recettes de fonctionnement conjuguée à la hausse des dépenses a induit une forte baisse de l'épargne brute des régions et CTU (- 21,6 %).**

**L'investissement des régions et CTU est resté dynamique, avec une hausse conjointe des recettes (+ 13,9 %) et des dépenses d'investissement (+ 14,2 %). Le besoin de financement des régions et CTU s'est accru et a atteint - 2,3 Md€ en 2020, engendrant un recours important à l'emprunt et une augmentation de l'endettement (+ 9,0 % en 2020).**

**Selon les estimations des budgets primitifs de 2021, votés en début d'année, les tendances observées en 2020 se poursuivraient en 2021 : nouvelle baisse de l'épargne brute, investissements de nouveau très dynamique, besoin de financement accru et augmentation de la dette.**

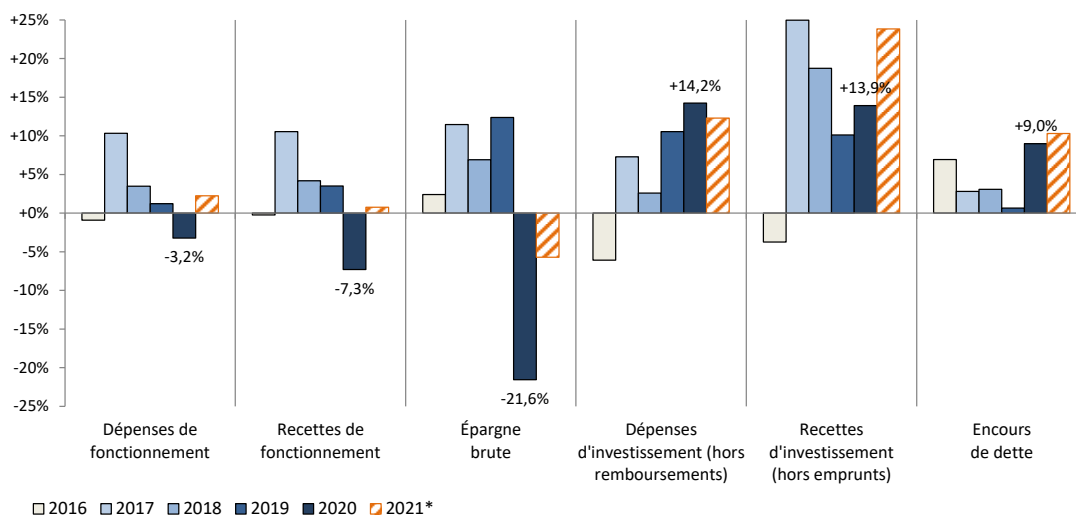
#### Progression des dépenses de fonctionnement

La réforme de l'apprentissage en 2020, qui recentralise la compétence au profit des branches professionnelles, avec transfert du financement à l'opérateur France Compétence, a modifié (à la baisse), les dépenses et les recettes de fonctionnement des régions. Dans cette étude, les évolutions « hors apprentissage » sont calculées en enlevant, en dépenses, les montants correspondant à la fonction « apprentissage » enregistrés dans les comptes de gestion, et en recettes, le montant correspondant à la taxe d'apprentissage.

Les dépenses de fonctionnement des régions et CTU ont augmenté de + 3,0 % en 2020 (mais ont baissé de - 3,2 % apprentissage compris) (*graphique 1*).

Les dépenses d'intervention, qui en sont la composante la plus importante, ont augmenté de + 2,4 % hors apprentissage (et ont baissé de - 7,5 % y compris apprentissage) (*graphique 2*). Les achats et charges externes ont augmenté de + 3,1 % (contre + 2,9 % y compris apprentissage), avec notamment une progression très importante d'achats de fournitures d'entretien et de petits équipements, en lien avec la crise sanitaire.

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

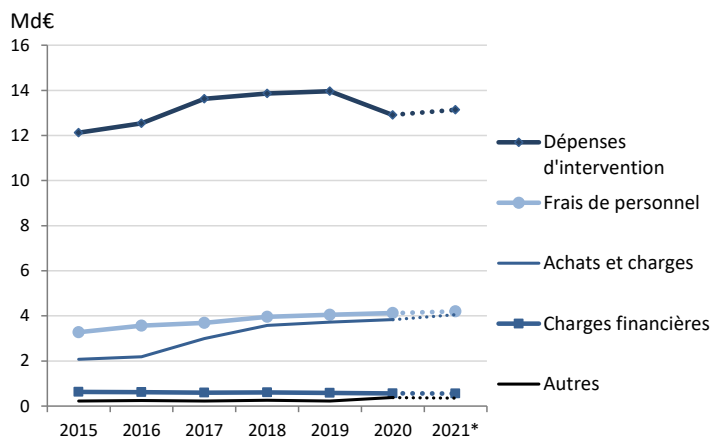
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).

Source : DGCL. Données DGFIP.

Les frais de personnel ont augmenté en 2020 moins vite qu'en 2019 (+ 1,9 %, après + 2,3 %). Les charges financières ont continué de baisser (- 3,8 % en 2020, après - 2,3 % en 2019). Les autres dépenses de fonctionnement ont en revanche augmenté fortement en 2020 (+ 68,5 %) du fait des subventions exceptionnelles versées par les régions au secteur privé, dans le cadre de la crise sanitaire.

D'après les estimations des budgets primitifs de 2021, votés en début d'année, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de + 2,3 %, soit un léger ralentissement par rapport à l'augmentation hors apprentissage de 2020 (+ 3,0 %).

Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

### Baisse des recettes de fonctionnement en 2020

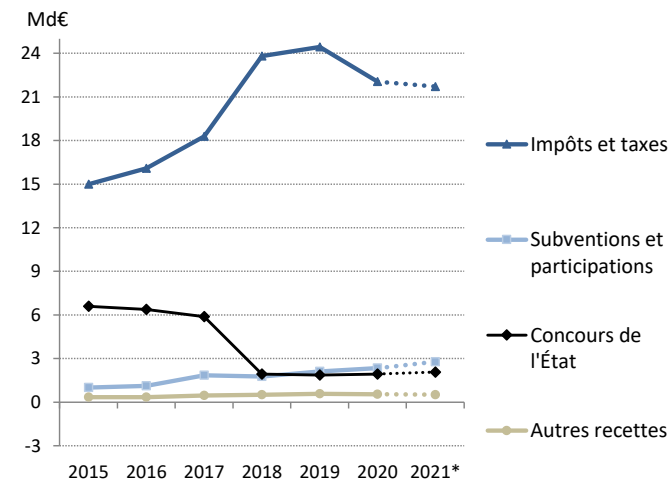
La réforme de l'apprentissage a également affecté les recettes de fonctionnement, avec la suppression en 2020 de la taxe d'apprentissage. Hors taxe d'apprentissage, les recettes de fonctionnement des régions et CTU ont tout de même baissé, de - 1,6 % (- 7,3 % avec l'apprentissage).

Les impôts locaux ont continué d'augmenter en 2020 (+ 2,6 %, après + 6,9 % en 2019), grâce à la CVAE, qui était, en 2020, le plus important d'entre eux. Elle n'avait pas encore été touchée par le recul de l'activité économique, son calcul se faisant sur les résultats des entreprises antérieurs à 2020. Mais les autres impôts et taxes ont diminué de - 6,6 % hors taxe d'apprentissage (et de - 16,4 % y compris la taxe). Les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation ont en effet affiché une baisse de - 9,0 %, du fait de l'interruption de l'activité en lien avec la crise sanitaire. Les produits de la TICPE ont par ailleurs diminué de - 7,8 %, principalement en raison de la recentralisation de produit, à la suite de la réforme de l'apprentissage. Dans le même temps, les concours de l'État ont augmenté de + 4,0 %, du fait de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage au profit des régions. La fraction de TVA, qui avait remplacé la DGF des régions après sa suppression en 2018, est impactée par la crise et baisse de - 6,2 % en 2020. Elle revient ainsi au niveau de 2017 de la DGF,

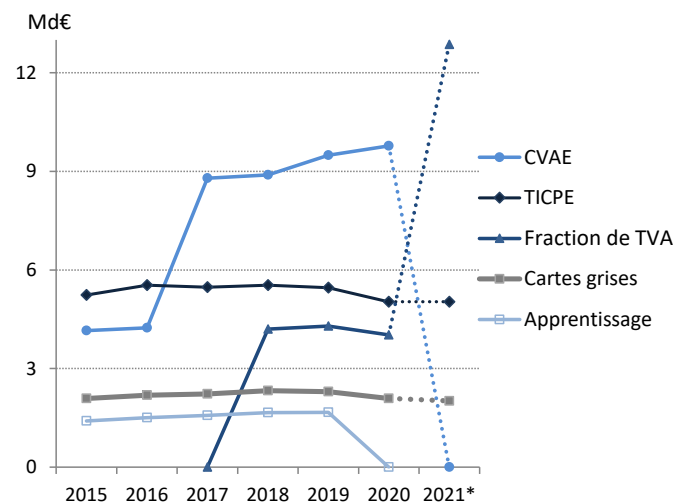
après deux années d'augmentation (le mécanisme de garantie est activé, sinon la baisse aurait été plus importante). Les péréquations et compensations fiscales ont continué de baisser (- 8,0 % en 2020, après - 5,9 % en 2019). Les subventions reçues ont continué d'augmenter en 2020 (+ 10,7 %), notamment du fait de l'utilisation accrue des fonds européens, et de l'augmentation des participations de l'État fléchées vers des fonctions de santé ou d'action économique.

Selon les budgets primitifs, les recettes de fonctionnement augmenteraient légèrement en 2021 (+ 0,8 %). La disparition de la CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA (*graphiques 3*). Les impôts et taxes continueraient de baisser (- 1,5 %) du fait du recul des recettes fiscales liées à l'activité (cartes grises, notamment). Les concours de l'État continueraient d'augmenter fortement (+ 7,1%), de même que les subventions et participations (+ 18,5 %). Les autres recettes de fonctionnement (redevances, ventes de services, etc.) seraient en baisse du fait de la crise sanitaire.

Graphique 3 - Recettes de fonctionnement des régions et CTU selon le type de recettes



Champ : Périmètre courant



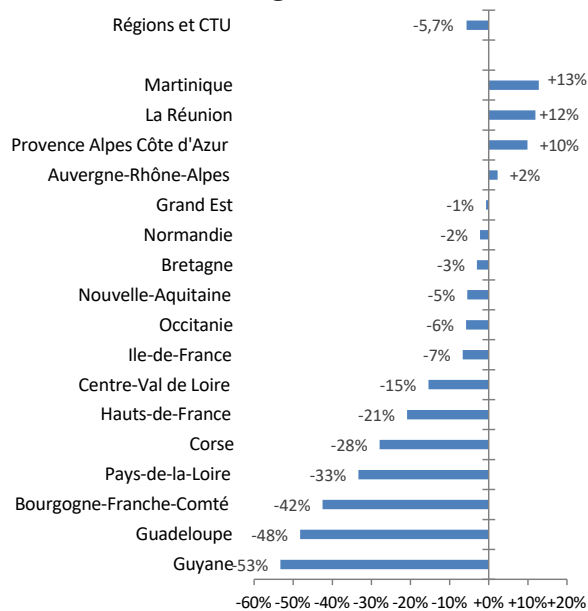
Champ : Périmètre constant, hors Martinique, Guyane et Corse.  
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.  
\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

## Baisse de l'épargne brute des régions

Du fait de la baisse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des régions et CTU a fortement diminué en 2020 (- 21,6 %). La réforme de l'apprentissage affectant à la fois les dépenses et les recettes de fonctionnement, l'évolution de l'épargne brute n'en est pas significativement affectée.

La baisse de l'épargne brute se prolongerait, de façon atténuée, en 2021 (- 5,7 %). Toutes les régions ne seraient pas autant concernées par cette baisse. La région Auvergne-Rhône-Alpes était la seule en 2020 à enregistrer une épargne brute en progression ; son épargne continuerait de progresser en 2021 (graphique 4). La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, La Réunion et la CTU de Martinique verraient elles aussi leur épargne brute augmenter en 2021, après de fortes baisses en 2020.

Graphique 4 - Taux de croissance de l'épargne brute des régions et CTU en 2021



Source : DGCL. Données DGFIP, budgets primitifs.

## Les recettes d'investissement restent très dynamiques

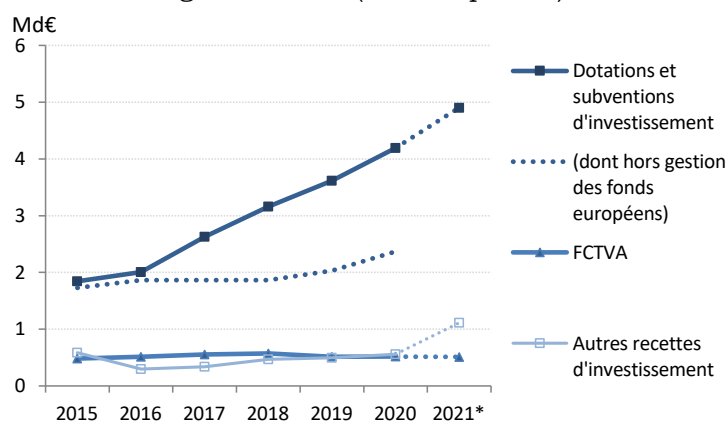
Les dépenses et les recettes d'investissement sont très peu orientées vers la fonction relevant de l'apprentissage ; leurs évolutions en 2020 ne sont donc pas ici neutralisées de cette fonction. La gestion des fonds européens, qui consiste à transférer les subventions européennes à d'autres collectivités pour qu'elles les attribuent aux destinataires finaux, ne doit en revanche pas être comptée comme des flux de recettes ou de dépenses des régions et doit donc, le cas échéant, être neutralisée. L'augmentation des montants liés à cette gestion des fonds européens a été très importante entre 2016 et 2019. Dans les budgets primitifs dont nous disposons, les fonctions ne sont pas détaillées et l'estimation « hors gestion des fonds européens » n'est pas calculée en 2021.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont continué d'augmenter en 2020 (+ 13,9 %).

Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont augmenté de + 15,9 %, du fait des subventions de l'État orientées vers la relance de l'activité économique et vers le financement des centres de formation d'apprentis (CFA). Le FCTVA a augmenté de + 0,9 % en 2020. Les autres recettes d'investissement se sont accrues de + 12,4 % en 2020 (après + 6,2 % en 2019), du fait des produits des cessions d'immobilisations et de certaines immobilisations financières (dépôts et cautionnements versés) (graphique 5).

D'après les estimations des budgets primitifs, les recettes d'investissement (hors emprunts) des régions et CTU continueraient d'augmenter en 2021 (+ 23,8 %).

Graphique 5 - Recettes d'investissement des régions et CTU (hors emprunts)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

## Les dépenses d'investissement continuent d'augmenter

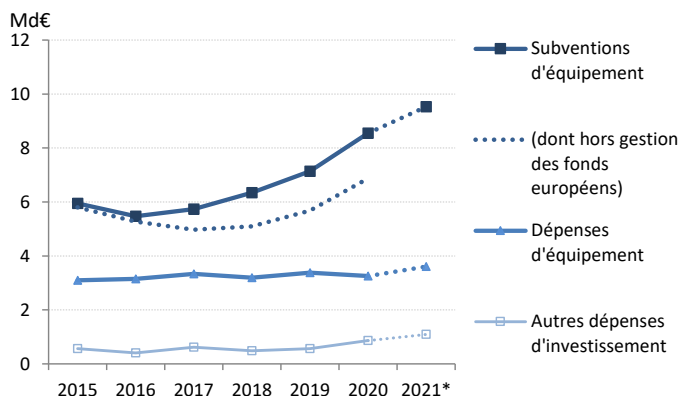
Les dépenses d'investissement des régions et CTU (hors remboursements de la dette) ont continué d'augmenter en 2020 (+ 14,2 %, après + 10,5 % en 2019). Les subventions d'investissement, qui en sont la composante la plus importante, ont augmenté de + 19,8 % en 2020 (graphique 6). Du fait de la crise sanitaire, l'État a mis en place un fonds national de solidarité, sous forme de subventions d'investissement, pour venir en aide aux entreprises les plus impactées. Les dépenses d'équipement ont en revanche diminué (- 3,8 %), du fait de la baisse importante des dépenses d'investissement de La Réunion pour son réseau routier, après plusieurs années en forte croissance. Les autres dépenses d'investissement ont fortement augmenté (+ 52,1 % en 2020), sous forme de prêts et d'avances remboursables, toujours en lien avec la crise sanitaire.

La fonction développement économique est celle qui a contribué le plus à la progression en 2020 des dépenses d'investissement (+ 68,2 %) (graphique 7). En revanche, la fonction enseignement (lycées) a

baissé de - 3,8 %, après une année 2019 en forte hausse. La fonction formation professionnelle et apprentissage a baissé de - 27,2 % en raison de la réforme de l'apprentissage.

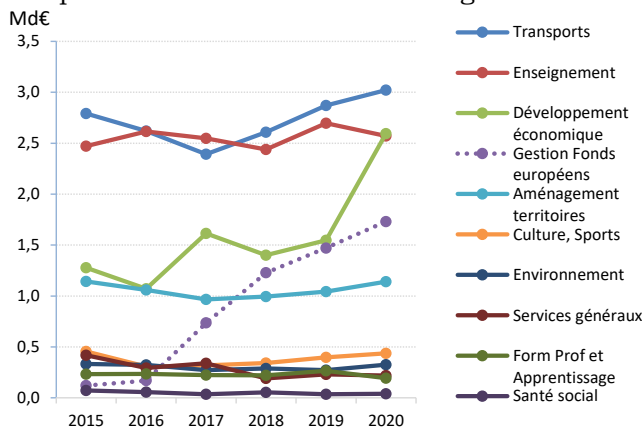
Selon les estimations des budgets primitifs, les dépenses d'investissement continueraient d'augmenter en 2021 (+ 12,3 %). La croissance serait cette fois-ci autant due à la progression des dépenses d'équipement qu'à celles des subventions.

Graphique 6 - Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) des régions et CTU



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

Graphique 7 - Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

### Augmentation du besoin de financement et recours important à l'emprunt

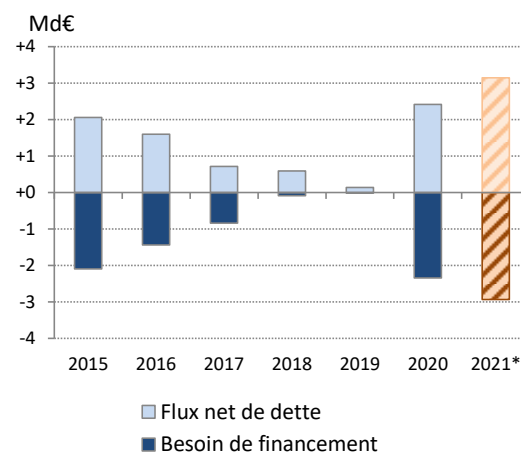
Le besoin de financement représente la différence entre les dépenses et les recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette.

Après plusieurs années d'amélioration de la situation financière des régions et CTU, qui leur avait permis d'atteindre l'équilibre en 2019, la dégradation de 2020 a généré un besoin de financement plus important encore que celui de 2015 (- 2,3 Md € en 2020) (graphique 8). Seule La Réunion parvient à dégager une capacité de financement en 2020 (graphique 9).

Ce besoin de financement global a conduit les régions et CTU à s'endetter en 2020 : leurs emprunts ont plus que doublé (+ 136,2 %). Les remboursements de dette ayant de leur côté augmenté de + 26,1 %, le flux net de dette est alors très supérieur à ceux des années précédentes (graphique 8).

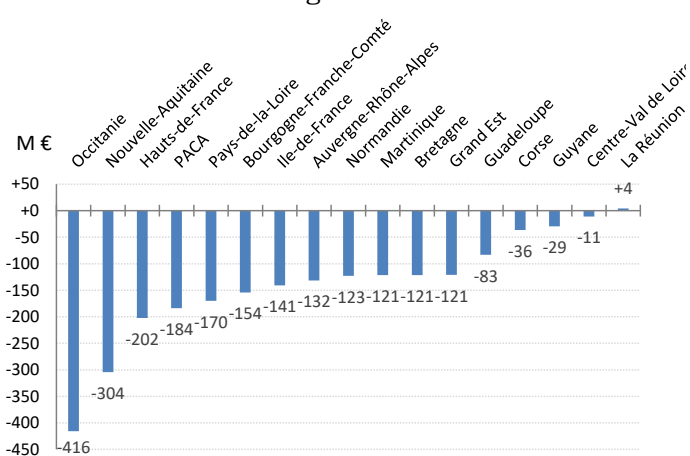
D'après les budgets primitifs 2021, le besoin de financement des régions et CTU continuerait de s'aggraver, pour atteindre - 2,9 Md€ en 2021.

Graphique 8 - Soldes de gestion des régions et CTU



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

Graphique 9 - Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2020



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

### Allongement du délai de désendettement

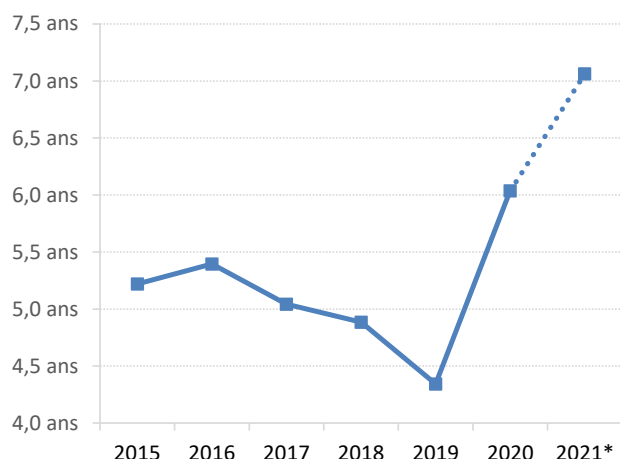
Entre 2016 et 2019, l'épargne brute avait évolué plus vite que la dette, induisant une amélioration du délai de désendettement, qui était passé de 5,5 ans en 2016 à 4,3 ans en 2019 (graphiques 10 et 11).

En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'épargne brute a fortement diminué (- 21,6 %) et l'encours de dette beaucoup augmenté (+ 9,0 %) : le délai de désendettement a alors augmenté, à 6,0 ans.

Selon les estimations réalisées à partir des budgets primitifs 2021, le délai de désendettement atteindrait 7,1 ans, conséquence de la poursuite de

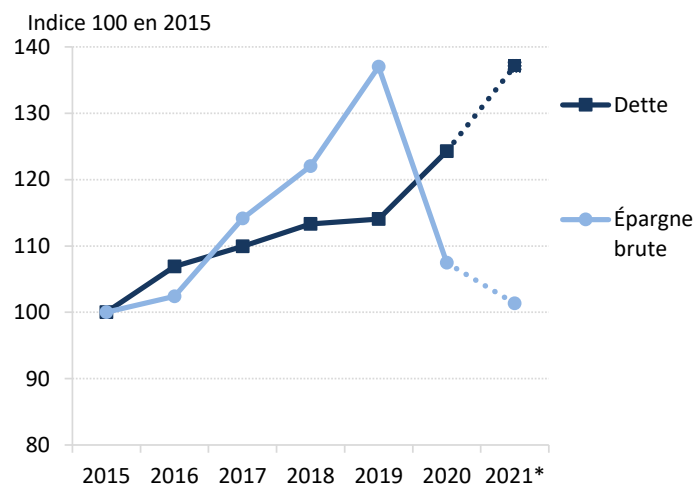
la hausse de la dette (+ 10,3 %) et de la baisse de l'épargne brute (- 5,7 %).

Graphique 10 - Délai de désendettement (Dettes / épargne brute) des régions et CTU



\* Estimation à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

Graphique 11 - Évolution de l'épargne brute et de l'encours de dette des régions et CTU

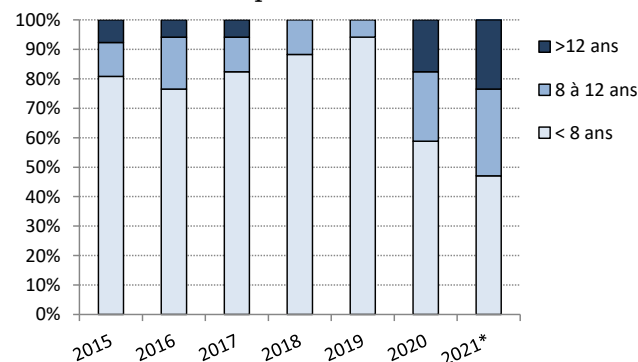


\* Estimation à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

Trois régions ou CTU se retrouvaient en 2020 avec des délais de désendettement supérieurs à 12 ans (Guadeloupe, Martinique et Guyane), ce qui n'avait pas été le cas depuis 2017 (graphique 12). Les délais de désendettement des Pays-de-la-Loire, des Hauts de France, de La Réunion et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dépassaient 8 ans. La Normandie restait en 2020 la région qui affichait le délai de désendettement le plus faible (2,6 ans).

D'après les estimations de l'encours de dette des régions et CTU au 31 décembre 2021 réalisées à partir des flux nets de dette enregistrés dans les budgets primitifs (fichiers informatiques produits par la DGFIP), quatre régions ou CTU auraient des délais de désendettement supérieurs à 12 ans en 2021 : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et les Pays-de-la-Loire. La région Bourgogne-Franche-Comté verrait sa situation se dégrader fortement et son délai de désendettement atteindrait presque 12 ans (contre 4,3 ans en 2020). La Normandie resterait la région qui afficherait le délai de désendettement le plus faible.

Graphique 12 - Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Lecture : En 2015, 8 % des régions avaient un délai de désendettement supérieur à 12 ans.  
Source : DGCL. Données DGFIP.

**Pour en savoir plus :**

- « Les budgets primitifs des régions en 2021 », tableaux statistiques détaillés, Collection statistiques et finances locales. Léana Madjou Fotsing, DGCL ; à paraître.

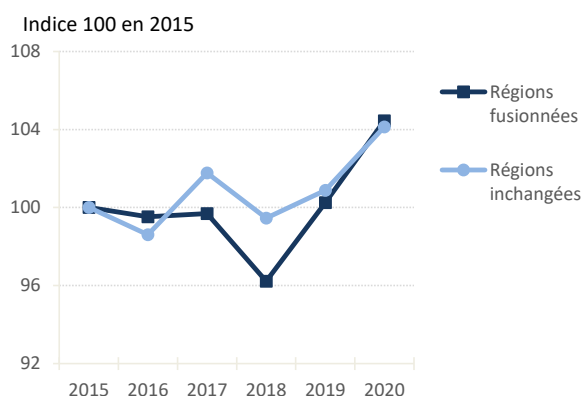
### Encadré - Régions fusionnées et régions inchangées : progressions quasiment équivalentes des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2020

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi du 16 janvier 2015, le nombre de « territoires régionaux » est passé de 27 en 2015 à 18 en 2016 (en incluant Mayotte, les quatre DOM et la Corse dans le décompte). Six régions de France métropolitaine ont gardé leur contour d'origine et les autres ont fusionné pour donner naissance à sept nouvelles régions.

L'examen de l'effet de ces regroupements sur l'évolution des dépenses des régions est réalisé à champ constant (hors Martinique, Guyane et Corse).

Hors transports transférés et hors gestion des fonds européens, les dépenses de fonctionnement des régions se trouvaient en 2019 au même niveau qu'en 2015. En 2020, hors apprentissage, ces dépenses ont augmenté à des rythmes assez proches pour les deux groupes de régions : + 4,2 % pour les régions fusionnées et + 3,2 % pour les régions inchangées (*graphique E1*). De 2015 à 2020, la progression moyenne est très légèrement supérieure pour les régions fusionnées (+ 0,9 % en moyenne chaque année), que pour les régions inchangées (+ 0,8 % par an sur la même période).

Graphique e1 - Évolution des dépenses de fonctionnement, selon les groupes de régions (hors apprentissage, transports transférés et gestion des fonds européens)

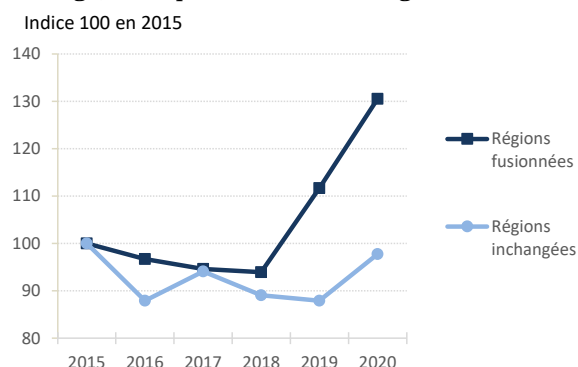


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

De 2015 à 2018, les dépenses d'investissement avaient baissé pour les deux groupes de régions (*graphique E2*). La baisse était toutefois moins marquée pour les régions fusionnées que pour les régions inchangées. En 2019, l'augmentation très importante des investissements des régions fusionnées est liée à la région Normandie, qui avait presque doublé ses investissements en mettant en place une offre de transport (hors transports transférés). En 2020, le rythme des investissements des régions fusionnées (+ 16,8 %) reste, de manière générale, supérieur à celui des autres régions (+ 11,2 %).

Graphique e2 - Évolution des dépenses d'investissement, selon les groupes de régions (hors apprentissage, transports transférés et gestion des fonds européens)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

## Principaux agrégats comptables des régions et CTU en 2020

	Taux de croissance en 2020 (en %)						Soldes et ratios comptables		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	Recettes d'investissement (hors emprunts)	Dette au 31/12	Besoin de financement (en M€)	Taux d'épargne brute (EB / RF)	Délai de désendettement (Dette / EB)
<b>Ensemble</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>-21,6 %</b>	<b>+14,2 %</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>-2 345</b>	<b>18,8%</b>	<b>6,0 ans</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	-6,8 %	-5,0 %	+0,6 %	+11,9 %	+11,0 %	+4,6 %	-132	26,6%	3,2 ans
Bourgogne-Franche-Comté	-3,6 %	-3,6 %	-3,9 %	+28,4 %	+36,0 %	+26,8 %	-154	17,7%	4,3 ans
Bretagne	-7,8 %	-8,0 %	-8,7 %	+9,8 %	+12,5 %	+14,4 %	-121	24,4%	4,7 ans
Centre-Val de Loire	-6,7 %	-8,2 %	-14,3 %	+3,0 %	+25,1 %	+1,9 %	-11	19,1%	3,6 ans
Corse	+5,3 %	-2,8 %	-35,5 %	-5,9 %	-1,7 %	+11,5 %	-36	13,3%	6,3 ans
Grand Est	-3,2 %	-4,7 %	-10,9 %	+9,9 %	+29,3 %	+5,6 %	-121	18,8%	6,0 ans
Guadeloupe	+1,5 %	-19,6 %	-73,2 %	+14,6 %	+10,5 %	+11,6 %	-83	9,5%	15,0 ans
Guyane	+1,7 %	-9,1 %	-92,8 %	+105,9 %	+62,0 %	-3,7 %	-29	0,9%	35,0 ans
Hauts-de-France	-7,4 %	-10,5 %	-26,6 %	+23,8 %	+22,9 %	+3,5 %	-202	13,0%	9,6 ans
Ile-de-France	-1,6 %	-8,3 %	-21,7 %	+20,8 %	+35,5 %	+6,8 %	-141	28,3%	5,8 ans
La Réunion	-9,2 %	-12,5 %	-23,7 %	-25,4 %	-12,6 %	+1,0 %	4	19,8%	11,8 ans
Martinique	+7,0 %	-2,0 %	-72,7 %	+36,4 %	-1,1 %	+11,6 %	-121	3,2%	25,3 ans
Normandie	-1,3 %	-6,3 %	-24,8 %	+4,5 %	+43,1 %	+16,6 %	-123	17,3%	2,6 ans
Nouvelle-Aquitaine	-3,9 %	-9,0 %	-29,8 %	+19,4 %	+11,0 %	+15,3 %	-304	15,2%	7,2 ans
Occitanie	-3,4 %	-6,5 %	-18,5 %	+21,2 %	-11,7 %	+23,7 %	-416	17,6%	6,0 ans
Pays-de-la-Loire	-5,6 %	-12,4 %	-34,3 %	+8,1 %	-5,8 %	+11,4 %	-170	17,8%	8,5 ans
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	+1,9 %	-6,1 %	-31,9 %	+15,8 %	-37,8 %	+4,6 %	-184	17,1%	8,6 ans

	Montants en € par habitant						
	328	404	76	190	79	459	-35
<b>Ensemble</b>	<b>328</b>	<b>404</b>	<b>76</b>	<b>190</b>	<b>79</b>	<b>459</b>	<b>-35</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	264	360	96	209	97	308	-17
Bourgogne-Franche-Comté	350	425	75	189	59	320	-55
Bretagne	273	361	88	169	45	416	-37
Centre-Val de Loire	345	427	81	147	61	297	-4
Corse (CTU)	2 766	3 189	423	786	254	2 651	-109
Grand Est	334	412	78	171	72	468	-22
Guadeloupe	605	668	63	672	396	952	-213
Guyane (CTU)	1 387	1 400	13	490	368	442	-110
Hauts-de-France	367	422	55	150	61	525	-34
Ile-de-France	205	287	81	173	80	472	-12
La Réunion	501	624	123	347	228	1 454	5
Martinique (CTU)	2 436	2 515	79	695	290	2 006	-326
Normandie	334	404	70	254	147	184	-37
Nouvelle-Aquitaine	314	370	56	173	65	407	-51
Occitanie	336	408	72	209	66	430	-71
Pays-de-la-Loire	267	324	58	169	66	491	-45
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	308	372	64	127	27	546	-37

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, montants en opérations réelles.

## Comptes des régions et CTU (a)

(en milliards d'euros)

Budgets principaux						Valeurs provisoires		Estimations (d)	
	2017	2018 / 2017 (c)	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>21,13</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>22,26</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>22,54</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>21,81</b>	<b>+2,3%</b>	<b>22,30</b>
Achats et charges externes	3,00	+18,4 %	3,58	+3,9 %	3,72	+2,9 %	3,83	+5,9%	4,06
Frais de personnel	3,69	+3,5 %	3,95	+2,3 %	4,05	+1,9 %	4,12	+2,0%	4,21
Charges financières	0,60	-0,4 %	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56	-2,0%	0,55
Dépenses d'intervention	13,62	+0,2 %	13,86	+0,7 %	13,96	-7,5 %	12,91	+1,7%	13,13
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	+11,7 %	0,26	-12,9 %	0,23	+68,5 %	0,38	-6,9%	0,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>26,45</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>28,00</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>28,98</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>26,86</b>	<b>+0,8%</b>	<b>27,07</b>
Impôts et taxes	18,28	+28,2 %	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04	-1,5%	21,71
- Impôts locaux	7,13	+10,4 %	7,97	+6,9 %	8,52	+2,6 %	8,74	-	-
- Autres impôts et taxes	11,14	+39,7 %	15,84	+0,5 %	15,92	-16,4 %	13,30	-	-
dont : Fraction de TVA	0,00	n.s.	4,20	+2,3 %	4,29	-6,2 %	4,03	-	-
Cartes grises	2,23	+4,4 %	2,33	-1,2 %	2,30	-9,0 %	2,09	-	-
TICPE	5,48	+0,5 %	5,53	-1,4 %	5,46	-7,8 %	5,03	-	-
Concours de l'État	5,88	-71,3 %	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93	+7,1%	2,07
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	4,13	-95,2 %	0,30	-0,0 %	0,30	-0,1 %	0,30	-0,2%	0,30
- Autres dotations	0,98	-0,1 %	0,90	-2,6 %	0,87	+14,8 %	1,00	+12,2%	1,13
- Péréquations et compensations fiscales	0,77	-8,5 %	0,72	-5,9 %	0,68	-8,0 %	0,62	+2,6%	0,64
Subventions reçues et participations	1,84	-5,5 %	1,77	+19,7 %	2,12	+10,7 %	2,34	+18,5%	2,78
Ventes de biens et services	0,08	+62,1 %	0,13	+24,8 %	0,17	-13,3 %	0,15	-18,7%	0,12
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+8,8 %	0,37	+9,5 %	0,41	-1,1 %	0,40	-1,4%	0,40
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,32</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>5,74</b>	<b>+12,3 %</b>	<b>6,44</b>	<b>-21,6 %</b>	<b>5,05</b>	<b>-5,7%</b>	<b>4,77</b>
Épargne nette = (3)-(8)	3,50	+2,6 %	3,63	+25,3 %	4,55	-41,4 %	2,67	-8,5%	2,44
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>9,68</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>10,03</b>	<b>+10,5 %</b>	<b>11,09</b>	<b>+14,2 %</b>	<b>12,67</b>	<b>+12,3%</b>	<b>14,23</b>
Dépenses d'équipement	3,33	-6,0 %	3,20	+5,8 %	3,38	-3,8 %	3,26	+10,8%	3,61
Subventions d'équipement versées	5,74	+10,3 %	6,35	+12,4 %	7,14	+19,8 %	8,55	+11,4%	9,53
Autres dépenses d'investissement	0,62	-23,0 %	0,49	+16,7 %	0,57	+52,1 %	0,86	+26,5%	1,09
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>3,52</b>	<b>+18,7 %</b>	<b>4,20</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>4,63</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,27</b>	<b>+23,8%</b>	<b>6,53</b>
FCTVA	0,55	+1,6 %	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52	-1,4%	0,51
Dotations et subventions d'investissement	2,63	+19,6 %	3,16	+14,4 %	3,62	+15,9 %	4,19	+16,9%	4,90
Autres recettes d'investissement	0,34	+39,8 %	0,47	+6,2 %	0,50	+12,4 %	0,56	+99,3%	1,11
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>30,81</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>32,29</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>33,63</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>34,48</b>	<b>+6,0%</b>	<b>36,53</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>29,97</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>32,20</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>33,61</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>32,13</b>	<b>+4,5%</b>	<b>33,59</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,84</b>		<b>-0,09</b>		<b>-0,02</b>		<b>-2,34</b>		<b>-2,94</b>
Remboursements de dette (8)	1,82	+15,0 %	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39	-2,5%	2,33
Emprunts (9)	2,53	+7,0 %	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80	+14,0%	5,47
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,72		+0,59		+0,14		+2,41		+3,14
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>32,63</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>34,40</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>35,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>36,86</b>	<b>+5,4%</b>	<b>38,86</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>32,50</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>34,90</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>35,64</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>36,93</b>	<b>+5,8%</b>	<b>39,06</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,13		+0,50		+0,12		+0,07		+0,21
<b>Dettes au 31 décembre (12) (b)</b>	<b>26,83</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>27,81</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>27,99</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>30,50</b>	<b>+10,3%</b>	<b>33,65</b>
<b>Ratios</b>									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,1%	+0,5 pt	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,4 pt	18,8%	-1,2 pt	17,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,2%	-0,2 pt	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%	-0,9 pt	9,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,5%	-1,1 pt	99,3%	-2,7 pt	96,6%	+17,0 pt	113,5%	+10,8 pt	124,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	-0,2 an	4,8 ans	-0,5 an	4,3 ans	+1,7 an	6,0 ans	+1,0 an	7,1 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant (hors Corse)

(d) Estimations obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs 2020 et 2021 en opérations budgétaires.

Source : DGCL. Données DGFIP ; budgets principaux.

**Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**

**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Stanislas BOURRON